

La **deuxième stratégie** souligne l'alignement des activités d'examen sur les priorités du Ministère, des autres ministères et de l'administration fédérale toute entière. De nombreux programmes ou activités du Ministère découlent d'une politique gouvernementale plus globale qui peut toucher plusieurs ministères (ex.: la politique en matière d'environnement). Il serait souhaitable que ces programmes ou activités fassent l'objet d'une évaluation coordonnée plutôt que de plusieurs évaluations indépendantes. Il est également préférable de coordonner, à l'échelle de l'administration fédérale, les activités d'évaluation des politiques touchant l'ensemble du gouvernement.

La **troisième stratégie** propose d'utiliser les activités d'examen pour encourager l'innovation, favoriser des améliorations continues et répandre les bonnes pratiques. Cet aspect devient de plus en plus important dans un contexte où les ministères s'efforcent de répondre, avec des ressources qui ne cessent de diminuer, aux attentes de plus en plus grandes du public (ex.: parution de normes de service, promesse d'axer davantage les services sur les besoins de la clientèle, délégation de certains pouvoirs décisionnels - «habilitation»).

La **quatrième stratégie** a trait à l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et du professionnalisme des activités d'examen, l'objectif étant de réunir des données plus crédibles et plus utiles aux personnes qui auront à prendre des décisions. Cette stratégie comporte trois aspects. Premièrement, accroître les compétences de tous les examinateurs, y compris celles des gestionnaires; deuxièmement, concevoir et utiliser régulièrement de meilleures méthodes, de meilleurs outils et de meilleures techniques (ex.: l'étalonnage); et troisièmement, utiliser à meilleur escient (effet de levier) les capacités d'examen en veillant à ce que les examinateurs non professionnels bénéficient, dans leurs activités, des conseils et de l'appui des examinateurs professionnels.

Le vérificateur général réclamait depuis longtemps un renforcement de la fonction d'examen au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Il recommandait entre autres que soit créé un Comité de la vérification et de l'évaluation et que les examens touchent davantage l'administration centrale et les activités des missions d'une façon plus étendue, surtout les activités de programmes. Toutes ces recommandations ont été mises en oeuvre. (Voir la circulaire administrative N° 18/94 (SIX) et le procès-verbal N° SIX-265 du Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation (CMVE)). Ces initiatives récentes s'inscrivent dans la foulée de transformations profondes dans l'environnement du Bureau de l'inspecteur général et les ajustements qu'il a cru bon d'apporter à sa stratégie. La nouvelle Politique d'examen tient compte de ces deux réalités.

Récemment, le Comité des comptes publics (CCP) a dénoncé avec virulence la faible proportion des programmes du gouvernement fédéral faisant l'objet d'un examen (environ 20% au cours des sept dernières années) ainsi que la piètre qualité des données sur le rendement fournies au Parlement. Les recommandations du CCP visaient tout aussi bien le Conseil du Trésor que les ministères. Ces recommandations ont des conséquences sur la fonction d'évaluation, sur le processus de planification opérationnelle et sur l'élaboration du